



Comité central

Association cantonale vaudoise de football
Chemin de Maillefer 35 · Case postale 115 · 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 641 04 30 · acvf@football.ch · www.football.ch/acvf

Association cantonale vaudoise de football

Assemblée générale de l'ACVF

Cahier des charges pour l'organisateur

Version du 07.01.2022

1. Préambule

Selon ses statuts, l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) a pour but d'encourager le développement du football en groupant les clubs du canton de Vaud qui pratiquent ce sport. Elle contribue à promouvoir les valeurs de l'éthique sportive.

L'Assemblée ordinaire des délégué-e-s des clubs affiliés à l'ACVF est le pouvoir suprême de l'association. Elle a lieu chaque année civile en principe durant le premier semestre. Cette Assemblée ordinaire des délégués s'inscrit dans une manifestation plus globale appelée « assemblée générale ». Cette dernière appartient à l'ACVF qui en cède l'organisation à un de ses clubs affiliés, qui en devient l'organisateur.

A des fins de simplification, seule la forme masculine est utilisée dans ce document. Elle désigne bien évidemment aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

2. Objectifs

Les buts principaux l'assemblée générale sont les suivants :

- Réunir les clubs affiliés à l'ACVF pour l'Assemblée ordinaire des délégués.
- Favoriser l'organisation de cette manifestation par un club affilié dont la tenue est irréprochable et qui collabore activement avec l'ACVF.
- Inscrire cette manifestation dans le cadre de l'anniversaire d'un club affilié.
- Donner une plus grande visibilité au football vaudois auprès du public et des médias.

3. Concept général

La manifestation se déroule en 4 phases distinctes :

- L'accueil des participants avec café et croissants.
- L'Assemblée ordinaire, organe suprême de l'association, composée des délégués des clubs affiliés à l'ACVF. L'assemblée est présidée par le Président du Comité central ou son remplaçant. Hormis ses membres (clubs, membres d'honneur), l'ACVF a la liberté d'inviter qui bon lui semble à l'assemblée, par exemple ses collaborateurs, les représentants des autorités, des organes supérieurs (LA, ASF, UEFA, etc), de la presse, etc.

- Un apéritif offert aux délégués des clubs et aux invités.
- Un repas, sur inscription, auquel chaque club affilié à l'ACVF doit participer et auquel les invités peuvent participer.

4. Candidature

Le club organisateur est choisi par le Comité central de l'ACVF (CC ACVF), sur candidature. De manière générale, les clubs organisateurs des 3 prochaines éditions sont connus et communiqué lors de l'Assemblée ordinaire.

Tous les clubs affiliés à l'ACVF peuvent se porter candidat à l'organisation de cette manifestation. Le club candidat s'annonce par une lettre de candidature à l'attention du CC ACVF, pour une prochaine édition dont l'organisation n'a pas été attribuée.

5. Lieu et date

L'assemblée générale se déroulant dans une localité déterminée par la provenance du club organisateur. La date sera définie par l'ACVF selon ses propres contraintes, le lieu sera d'un commun accord entre le club organisateur et l'ACVF.

6. Organisation et bénévoles

Le club organisateur est chargé de mettre en place un comité d'organisation et de fournir le nombre de bénévoles nécessaires au bon déroulement de la manifestation. Il fournira l'organigramme à l'ACVF.

L'ACVF apportera son expérience des dernières éditions pour conseiller l'organisateur sur les postes à occuper (buvette, vestiaire, logistique, technique, sécurité, etc).

Hormis les bénévoles, le club organisateur mettra en place organisation pour le jour de la manifestation. Celle-ci peut être constituée de tout ou partie du comité d'organisation.

7. Cahier des charges et échéancier

7.1. Déroulement de la manifestation

De manière générale, le programme suit le déroulement expliqué plus haut, à savoir le café-croissants, l'Assemblée des délégués, l'apéro et le repas. L'organisateur est libre de proposer à l'ACVF un complément à ce programme (ex : tombola). Libre à l'ACVF de valider ou non la ou les éventuelle-s proposition-s de l'organisateur.

7.2. Jour J-1 an

Sur la base de la date de l'assemblée préalablement communiquée par l'ACVF, l'organisateur propose un lieu à l'ACVF. La réservation (et si nécessaire la pré-réservation) de la salle est de la responsabilité de l'organisateur.

7.3. Jour J-3 mois

L'organisateur fournit à l'ACVF un dossier comprenant :

- L'organisation mise en place pour la manifestation, en particulier le comité d'organisation
- Le billet du Syndic
- Le billet du Président du club
- Le menu complet avec le prix
- La plaquette de présentation pour l'envoi du dossier aux clubs (impression par l'ACVF)
- La configuration des tables pour le repas
- Plan de situation de la salle (Google maps), d'accès et de disposition de la salle

7.4. Jour J-1 jour

La veille de la manifestation, le CC viendra vérifier que tous les éléments d'infrastructures, de mobilier, de technique et d'audio-visuels pour le jour J sont en place et fonctionnent à satisfaction.

Le comité d'organisation est à disposition sur les lieux dès 17h30.

7.5. Jour J

Le comité d'organisation est à disposition sur les lieux dès 7h30.

Les éléments d'infrastructures, de mobilier, de technique et d'audio-visuels pour le jour J sont déjà en place depuis le jour J-1 à 17h30.

Le nombre d'invités, de VIP, et les différents points de détails seront communiqués à ce moment-là par le CC.

7.5.1. Accueil des participants

L'organisateur :

- Installe 2 tables à l'entrée de la salle pour la signature de la feuille de présence.
- Prévoit à ses frais un service parking et le marquage/fléchage nécessaire.
- Réserve 10 places de parking à proximité de la salle pour le CC et les VIP.
- Fournit gratuitement des cafés et des croissants pour environ 220 personnes.
- Fournit le personnel nécessaire à diverses tâches d'accueil (ex : contrôle des certificats Covid) ou imprévues (urgences)

7.5.2. Assemblée des délégués :

L'organisateur :

- Installe une scène sur laquelle seront disposés un podium pour les orateurs, une table de 12 places pour le CC et un écran de projection, le tout de manière aéré et permettant aux participants à l'assemblée de voir les éléments projetés sur l'écran sans restriction.
- Installe des équipements de projection nécessaires, et en particulier un beamer avec connecteur HDMI au centre de la table du comité.
- Installe un escalier pour monter sur scène.
- Installe un micro fixe au podium, un micro fixe pour le Président du CC et prévoit 2 micros mobiles.
- Installe la salle pour environ 350 personnes, et réserve les premiers rangs (pour environ 100 personnes) pour les invités de l'ACVF.

7.5.3. Apéritif

L'organisateur :

- Prévoit un apéritif pour environ 300 personnes.

- Organise le service de l'apéritif.

7.5.4. Repas

L'organisateur :

- Installe la salle pour 270 personnes et prévoit des tables réservées aux invités de l'ACVF (chevalets avec les noms des invités sont fournis par l'ACVF).
- Sert un repas composé d'une entrée, un plat, fromage, dessert et café.
- Organise le service du repas.
- Organise le service des boissons (hors invités) au bar/buvette.
- Organise le service des boissons des invités à table.

8. Logistique

Le club organisateur est chargé de financer et de mettre en place la logistique nécessaire au bon déroulement de la manifestation en général, et l'Assemblée des délégués en particulier. Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, du traiteur, du service, du mobilier, du matériel audiovisuel, etc.

9. Droit à l'image

L'ACVF cède les droits d'utiliser le nom et l'image de l'ACVF pour l'organisation de la manifestation au club organisateur. L'ACVF se donne cependant un droit de regard sur l'utilisation qui est faite de son image.

10. Responsabilités

Le club organisateur prend l'entière responsabilité de l'organisation de la manifestation, ainsi que des événements qui pourraient s'y dérouler. Il prend en charge les aspects liés aux demandes d'autorisation cantonale et/ou communale, à la prévention, aux assurances, à une éventuelle annulation, etc.

L'ACVF transmettra en temps utile ses besoins particuliers dans ce sens, en collaboration avec le club organisateur.

11. Sponsoring

Le club organisateur démarché des sponsors et des partenaires avec une visibilité au niveau local et qui souhaitent avant tout s'associer au club.

L'ACVF se réserve le droit d'afficher ses propres sponsors, en discussion avec le comité d'organisation.

L'ACVF se réserve un droit de regard sur les sponsors de la manifestation et de refuser ceux dont l'image irait à l'encontre des valeurs ou des contraintes (ex : sponsoring exclusif) de l'ACVF.

12. Budget

Le club organisateur est responsable de l'établissement d'un budget réaliste pour la manifestation, et d'en couvrir les coûts. De ce fait, tout le bénéfice de la manifestation reviendra au club organisateur, qui prend également la responsabilité d'en couvrir le déficit éventuel.

Pour couvrir les dépenses, le club organisateur peut s'appuyer sur trois sources de revenus :

- Les revenus de la buvette (hors invités de l'ACVF).
- Les revenus des boissons consommées par les invités de l'ACVF, payés par l'ACVF.
- Les revenus des repas des clubs présents et de ses invités, 70.- par repas servi, payés par l'ACVF.
- Les revenus des repas des clubs non-présents, 50.- par repas non-servi, payés par l'ACVF.
- Les revenus d'une éventuelle tombola, en particulier sur 300.- que l'ACVF verse à l'organisateur en cas d'organisation d'une tombola.
- Les partenariats, sponsorings et autres dons qu'il aura collecté par ses propres moyens (voir chapitre sponsoring).

Les éléments suivants sont à la charge de l'ACVF :

- Les repas des clubs présents et de ses invités, que l'ACVF paiera à l'organisateur 70.- par repas servi.



- Les repas des clubs non-présents, que l'ACVF paiera à l'organisateur 50.- par repas non-servi.
- Les boissons consommées par les invités de l'ACVF, sur facture de l'organisateur.
- Le repas entre l'organisateur et l'ACVF la veille de la manifestation.

L'ACVF renonce à toute participation au bénéfice de la manifestation, qui reste acquis à l'organisateur.

Le Mont-sur-Lausanne, septembre 2021